

Une enquête de l'Insee

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a pour mission de collecter, analyser et diffuser des informations sur l'économie et la société françaises sur l'ensemble de son territoire.

Les enquêtes statistiques réalisées par les statisticiens publics sont reconnues d'intérêt général par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Vos données sont confidentielles,
vos réponses protégées

Vos coordonnées sont collectées uniquement pour pouvoir vous contacter pour les interrogations ultérieures. Elles ne sont communiquées à aucun tiers.

Les données collectées sont anonymisées et ne sont utilisées qu'à des fins d'études statistiques par un nombre limité de personnes habilitées. La loi interdit tout usage à des fins de contrôle.

Un cadre juridique strict

Les enquêtes réalisées par l'Insee sont conformes à la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique.

Les traitements de vos données personnelles sont soumis au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Le secret statistique garantit
la confidentialité de vos réponses !



NOUS SUIVRE



Abonnez-vous
à nos lettres d'information

- ▶ Insee.net actualités (abonnement sur insee.fr)
- ▶ La lettre d'information de votre région

NOUS CONTACTER



- ▶ par courriel : rubrique « Aide » accessible en haut à droite de la page d'accueil d'insee.fr
- ▶ par téléphone : 09 72 72 40 00* du lundi au vendredi de 9h à 17h (heures de métropole)

(*numéro non surtaxé)

Retrouvez les études
et données de l'Insee
en libre accès sur insee.fr



ENQUÊTE

EMPLOI, CHÔMAGE, ET INACTIVITÉ



Conception / Réalisation : LATITUDE - Nantes - www.agence-latitude.fr - 016621 - Crédits photos : AdobeStock® - The noun project - Juin 2021



Mesurer pour comprendre



Une enquête pour mesurer l'emploi et le chômage en France et en Europe

L'enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité est une vaste enquête réalisée **en continu** sur l'année, en France et dans l'ensemble de l'Europe.

C'est **la seule source** permettant de mesurer le **taux de chômage**. Elle permet aussi de décrire les emplois occupés et le profil des personnes qui travaillent, des chômeurs, mais aussi des personnes qui ne travaillent pas ou plus, les retraités par exemple.

POURQUOI VOUS ?

Pour disposer de résultats représentatifs de l'ensemble des ménages, il n'est pas nécessaire d'interroger chaque ménage. Cela prendrait trop de temps et coûterait trop cher. Un échantillon de logements est donc tiré aléatoirement.

Votre logement en fait partie.

VOTRE SITUATION NOUS INTÉRESSE

Que vous travailliez ou non, votre participation à cette enquête est essentielle pour rendre compte de la diversité des situations.



Vous êtes étudiant(e)

Quelles études suivez vous ?

Travaillez-vous en plus de vos études ?



Vous travaillez

Êtes-vous salarié(e) ou à votre compte ?

Quels sont vos horaires de travail ?

Télétravaillez-vous ?



Vous êtes au chômage

Quelle était votre situation avant d'être au chômage ?

Depuis combien de temps recherchez-vous un emploi ?



Vous êtes retraité(e)

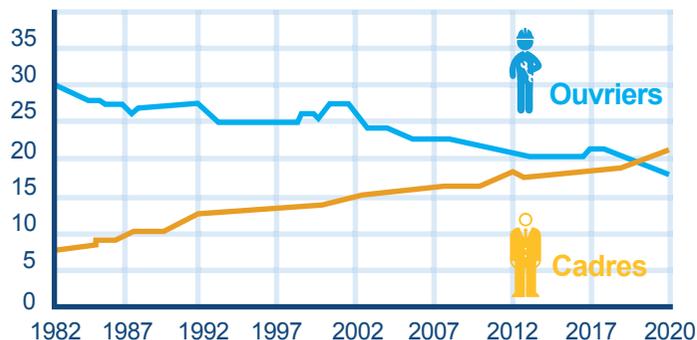
Quel était votre dernier emploi ?

Travaillez-vous en plus de votre retraite ?

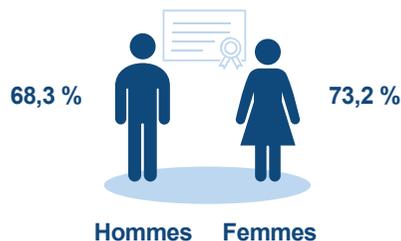
QUELQUES RÉSULTATS OBTENUS GRÂCE À VOS RÉPONSES

PART DES CADRES ET DES OUVRIERS DANS L'EMPLOI DEPUIS 1982

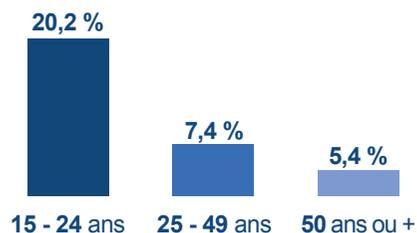
En %



PART DES DIPLÔMÉS DU BACCALAURÉAT PARMIS LES 25-34 ANS EN 2020



TAUX DE CHÔMAGE PAR ÂGE EN 2020



Source : Insee, enquête Emploi

Comment va se dérouler l'enquête

Un enquêteur de l'Insee vous contactera pour convenir d'un rendez-vous. Il sera **muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel**.



Dans la mesure du possible, il posera des questions à l'ensemble des personnes de 15-89 ans de votre foyer. Il est préférable que les personnes soient présentes lors de l'entretien pour répondre directement aux questions qui leur sont posées.

Pour pouvoir étudier l'évolution des situations dans le temps, votre ménage sera interrogé six fois au total.

Les réinterrogations, plus courtes, se feront par Internet ou téléphone.



Si vous souhaitez **avoir plus de renseignements, vous pouvez joindre par mail ou par téléphone** le responsable de l'enquête dans votre région.

Ses coordonnées figurent sur le courrier que vous avez reçu.